

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF** à **SEIZE HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY, Président.

Étaient présents : PICHERY Ph. – AUDIGE J. – BARROY R. – BERGERAT D. – CHAUCHEFOIN D. - CORDIER D. – COURTILLIER R. – DARNET B. – DEMATONS D. – DEMATONS P. - DENIZET F. – FROMONT C. – GERARD G. – GOMES F. - GUERITTE M. – HUARD L. – JOBARD P. – LIEVRE Ph. – LIEZARD P. - MALAGNOUX S. - MANDELLI C. – MARNAT M. – MATHIEU B. – MATRION F. – PESME J. – SALAUN J.P. – –THIRIET F. – VAN RECHEM M. –. VERDIN G. - ZIABKO MORENO A.

Pouvoirs : de BARROIS JM à MATHIEU B. - de BREVOT B. à BERGERAT D. – de CHEVALLIER M. à VERDIN G. – de FRISON P. à DENIZET F.

Absents excusés : BESSON-MOREAU G - BARROIS J.M - BORDE Ph. – BREVOT B. - BURGAT C. - CHEVALLIER M. – CONVERS S. – CORNUT-GENTILLE F. – DOUET F. – DUSSAUSSOIS E. - FERLET O. – FRISON P. – GUENE C. – MATRION M - MONNIER D. – PERROT E. – RICHARD B. - RIGOLLOT M.N. – ROBERT DEHAULT E. TOMASINI D.

Assistaient : HAVEZ E. – CLAUDON J - DINANT S. – PIROUE S. – FERAT JM. – RIQUART - GODEFERT JP – SCHNEIDER V. – TORRES P. – TOLBA S.

Le Président PICHERY introduit la séance en remerciant les participants de prendre sur leur temps pour participer à cette Assemblée Générale de la CLI. Il précise qu'il y aura d'abord la réunion statutaire de la CLI puis suivra celle de la réunion publique.

Le Président constate que TRENTE membres à voix délibératives sur CINQUANTE sont présents et que QUATRE membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Secrétariat et animation de la CLI,
- Commission de suivi sanitaire,
- PNGMDR,
- Questions et informations diverses.

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.

I. Secrétariat et animation de la CLi :

Le Président rappelle aux membres de la CLi qu'il a pris la Présidence effective à partir de Juin 2019, il y a donc quelques mois. Il s'est immergé sur les sujets de la CLi, et dès le début, il indique avoir compris que pour que la Commission soit efficace, qu'elle puisse accueillir, renseigner le public en attente d'informations, il est nécessaire de mettre en place une logistique. Sa première idée était de procéder à un recrutement. Un appel à candidature a dès lors été lancé avec à l'appui une fiche de poste. Cette démarche n'a pas été couronnée de succès malgré les efforts déployés et ce pour plusieurs raisons :

- L'attractivité du territoire sur lequel il n'est pas toujours facile de faire venir
- La pluralité des missions confiées à la personne avec un profil qui conjugait à la fois des qualités d'organisation, de secrétariat, d'animation, de veille sur des sujets complexes.

Le Président ajoute qu'il y a toujours la possibilité de relancer un recrutement mais cela ne semblait pas la solution la plus pertinente pour avancer. Aussi, il a re-sollicité la Communauté pour qu'elle puisse continuer à assumer la prestation nécessaire, l'accueil du public, la prise de rdv et la logistique pour organiser des réunions comme aujourd'hui, assurer la veille des informations, des réunions diverses et également faire partie d'un réseaux (ANCCLi par exemple).

Il précise qu'il est confié une prestation de services à la Communauté, sous son unique responsabilité et il insiste sur ce dernier point.

Il ajoute qu'il est conscient que cela a un coût. D'ailleurs, le Conseil départemental a décidé d'affecter une dotation de 50 000 € chaque année pour chacune des CLi du Département (CLi de Soulaines et celle de Nogent).

La prestation sera assurée pour un coût forfaitaire annuel de 30 000 €, qu'il conviendra de suivre.

Le Président ne souhaite pas que la CLi soit bloquée dans l'avancement de ses travaux par le manque de moyens, d'autant plus avec la mise en place d'une Commission de suivi sanitaire vue juste après.

Le Président insiste sur le fait que toutes les interventions des services de la Communauté se feront à sa demande et sous sa responsabilité directe.

M. GUERITTE indique voter contre pour un problème de cohérence. Monsieur DALLEMAGNE a quitté la CLi car il a rôle à jouer à la Communauté et dans cette décision, il est convenu de confier la CLi à la Communauté. Il considère cette décision absurde.

Le Président n'est pas d'accord avec ces propos. Il précise que Monsieur DALLEMAGNE a bien quitté la Présidence de la CLi et que la Communauté conserve sa totale indépendance par rapport à la CLi. Ce qui est proposé ici est un mode opératoire de fonctionnement. Les services de la Communauté disposent des compétences diversifiées exigées par la CLi, et ils les exerceront bien sous la responsabilité du Président de la CLi. Il note l'opposition de Monsieur GUERRITE à cette proposition.

M. GODEFERT intervient pour manifester son opposition à l'intervention de Monsieur GUERITTE. Il trouve la démarche positive. Il s'interroge sur les difficultés de recrutement et demande si les mêmes difficultés sont éprouvées au niveau national ?

Le Président répond que c'est effectivement une préoccupation qui a été relayée lors d'une dernière réunion tenue à l'ANCCLi à laquelle il participait avec d'autres Président de CLi. Il ajoute que la CLi de Soulaines a une position particulière au sein de cette instance dans la mesure où c'est une des seules, avec La Hague, à être concernée par la problématique du stockage.

Il ajoute qu'il est impératif que les populations aient des informations et une équipe qui travaille à vulgariser le sujet pour que les populations soient bien sensibilisées et informées.

M. GODEFERT ajoute que le territoire est certes concerné par une Installation Nucléaire de Base mais aussi par d'autres entités non classées INB mais traitant de cette question du nucléaire. La population a besoin de communications et de connaissances.

Le Président affirme que le champ d'intervention et d'investigation de la CLi est large. Le statut des différentes entités sera à expliciter et à porter à la connaissance de chaque habitant du territoire.

Mme DEMATONS demande si un interlocuteur dédié sera identifié ?

Le Président répond qu'il s'agit d'une prestation, d'une mission globale confiée sous sa responsabilité. Le Président supervisera le travail donné mais il n'y aura pas de personne identifiée particulièrement. L'intérêt d'une telle démarche est de pouvoir avoir des compétences diverses alors que lors du recrutement il y avait des profils spécifiques sur telle ou telle thématique. Par ailleurs, un temps complet ne se justifiait pas.

Toutes les questions ayant été abordées, la convention proposée est approuvée à la majorité, un contre ayant été constaté.

II. Commission de suivi sanitaire :

Le Président rappelle le contexte de mise en place de la Commission de suivi sanitaire. Il expose les noms des membres qui se sont manifestés pour faire partie de la Commission (cf. diaporama joint). Il ajoute que la candidature de Monsieur SALAUN doit également être prise en compte. Le Président animera cette commission. La Commission sera installée en Février 2020, date à préciser, et tiendra sa première réunion de travail avec la définition des éléments permettant de conduire de nouveaux travaux. Des experts pourront également être invités. L'objectif est de faire avancer les choses et de poser des questions, tout en allant chercher la légitimité scientifique.

M.GUERITTE demande quelles seront les entités scientifiques sollicitées.

Le Président indique que des instances existent au niveau national pour gérer la santé publique qui est un problème de première importance. Il est évident que la Commission aura besoin d'être accompagnée, et elle devra le faire avec des professionnels qui ont la légitimité pour éclairer et non pas orienter. Il donne à titre d'exemple l'Ordre des médecins, l'Agence Régionale de Santé ou encore Santé Publique France. Il indique aux membres de la CLi que s'ils pensent à d'autres organismes, ils peuvent en faire part et ils seront invités dans la mesure où ils constituent une référence sur le sujet.

M.GODEFERT s'interroge sur le collège des élus avec une installation en Février mais des élections municipales au printemps. Il se demande si le successeur sera de fait membre de la Commission.

Le Président dit s'être interrogé sur deux solutions : soit patienter jusqu'à après les élections soit agir dès à présent. Il a considéré le sujet d'importance, ne pouvant pas attendre le renouvellement et a donc intégré cette respiration démocratique dans le calendrier. Une fois les élections passées, les nouveaux membres de la CLi seront invités à faire part de leur intention quant à leur participation à cette commission.

M.GUERRITTE demande si des personnes non membres de la CLi pourront être invités ?

Le Président indique que c'est déjà le cas avec la participation de l'association Les Citoyens du Coins. Si les membres de la CLi pensent à d'autres participations, ils sont invités à les soumettre. L'objectif de la Commission est d'assurer un travail avec un maximum de transparence mais aussi d'efficacité. Toute candidature qui a du sens par rapport aux interrogations actuelles est la bienvenue. Le Président indique qu'il aura toujours la possibilité d'inviter des membres annexes au titre de personnalités qualifiées.

La composition de la Commission de suivi sanitaire est approuvée à l'unanimité.

III. PNGMDR :

Le Président rappelle que les membres de la CLi ont eu l'occasion de participer au Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs, et notamment à la réunion qui s'est tenue à Troyes. Le débat est clos et des actes produits.

Une restitution a été faite et le compte rendu intégral de ces opérations est à disposition sur le site internet de la Commission Nationale du Débat Public : <https://pngmdr.debatpublic.fr/>

M.GODEFERT souhaite apporter un complément : la réunion à Troyes faisait partie d'un programme de réunions au niveau national avec chacune un thème particulier. A Troyes, le stockage était abordé car le territoire était concerné.

Les membres de la CLi prennent acte de ces éléments.

IV. Questions et informations diverses :

Assemblée Générale de l'ANCCLi :

Les questions de personnel ont été abordées, ne serait-ce que pour prendre l'exemple de l'ANCCLi, ces derniers ont pris en compte une solution de mutualisation avec certaines CLi afin d'intégrer des compétences au gré des besoins. La démarche de la CLi de Soulaines n'est donc pas isolée.

L'ASN Paris était également présente. La question des frais de personnel, non pris en compte dans la subvention, a été abordée. En effet, l'ASN s'oriente davantage à ce jour sur le financement des actions. Pour autant, il a été mis en avant que les actions sont conduites avec des moyens humains et qu'il conviendrait d'en tenir compte. D'ici le début de l'année prochaine, une nouvelle réunion sera conduite pour clarifier les éléments relevant des actions de ce qui relève du fonctionnement courant des CLi.

Autre élément abordé : la réunion des Présidents de CLi. Ce devrait être un rendez-vous annuel permettant de donner de la profondeur à l'action nationale et de recréer du lien.

Le sujet de l'ANCCLi pour cette année était surtout la prise en compte des changements de périmètres pour la distribution des comprimés d'iode autour des centrales nucléaires. Pour autant, il a été abordé un possible sujet pour l'année prochaine : le renouvellement des membres des CLi. En effet, s'est posée la question de la bonne intégration des nouveaux membres, considérant ces sujets techniques et scientifiques, et comment proposer une sorte de kit aux nouveaux membres (guide d'accueil des nouveaux membres de la CLi avec production de fiches thématiques).

Le Président confirme l'intérêt de la participation à l'ANCCLi car il y a un réel partage entre les différentes CLi. Il ajoute que l'extension de périmètres pour la distribution des comprimés aura un impact sur la composition des CLi et son dimensionnement.

M.GUERITTE s'étonne que dans une réunion comme celle-là ne soit pas plus abordé que ça le problème de la santé publique. Il y a un problème lorsque l'on regarde le résultat des enquêtes de 2010 et 2017. Il demande ce que les élus ont fait de cette information et quelles actions ils ont conduit. Il répond que les élus n'ont rien fait. En cas d'interrogation, ils se défontent. Le Maire est responsable de la sécurité et de la santé de ses concitoyens. Il est prêt à porter plainte contre son Maire. C'est peut-être la seule

solution pour que les questions se posent. Il aurait aimé que l'on parle de sa dernière communication et notamment le recensement auprès d'un médecin de 13 cas importants. Il déplore le fait que cet élément ne soit pas abordé et qu'il n'en trouvera sûrement aucune trace dans le journal L'Est Eclair dont aucun représentant de la Presse ne doit être là.

Le Président intervient pour mentionner la présence de la Presse. Sur ces sujets, il faut être clair et précis. Les élus ont des responsabilités au sens du code civil et administratif. Ils n'ont pas la responsabilité de la santé publique car ils n'auraient pas les moyens d'exercer. Le Président expose différentes études faites auprès des populations avec leurs préoccupations principales. Les derniers sondages faits exposent que la santé est prioritaire. Lorsque l'on est un élu responsable, cela ne veut pas dire que l'on est responsable de tous les sujets. Il convient d'être attentif et précis mais en tant qu'élu on est soucieux de la santé des populations et on va s'y attacher via la Commission de suivi sanitaire. Jamais en tant que Président de CLi il ne prendra la responsabilité à la place d'autorités qui en ont la compétence et la responsabilité.

M.LIEVRE précise en tant que Maire la santé est importante. Quand un cas de cancer arrive, il ajoute que cela n'arrive pas qu'autour des centres. Le Maire a ses responsabilités avec de multiples dangers.

Le Président ajoute, avec sa formation scientifique, qu'il a toujours appris qu'il faut faire des statistiques qui ont un sens et il faut un échantillon suffisamment représentatif. Il donne un exemple sur la sécurité routière et l'accidentologie qu'il traite actuellement. La Commission de suivi sanitaire devra traiter le sujet et cette question sera au cœur de cette commission.

M.GODEFERT se dit gêner par une question de langage et communication. Les élus se sentent concernés et pas indifférent. Par contre, la responsabilité est supportée par des organismes. L'élu ne va pas donner la solution.

Le Président indique que la responsabilité est de regarder lucidement les choses mais aussi de ne pas créer des sur-inquiétudes ou des psychoses qui n'auraient pas lieu d'être, surtout pour des informations que l'on ne maîtrise pas complètement.

M. VAN RECHEM ajoute que l'écoute sera fondamentale et qu'il ne sera pas question de venir avec ses propres idées préconçues. L'échange sera primordial. La Commission devra aussi s'appuyer sur les experts invités sur des thèmes particuliers. Sur l'augmentation des cancers, il faudra faire une analyse et venir avec un esprit neuf. Les conclusions devront être partagées et ne pas venir en indiquant que les résultats sont faussés. Il pense que cet esprit ouvert sera impératif. Les membres de la CLi représentent la population. Le représentant du Conseil de l'ordre des Médecins échangera avec les différents Conseils de l'Ordre et tous ses praticiens. Sa position d'hospitalier permettra aussi une analyse différente. Il démontre un attachement au territoire et sera attentif à tous les éléments d'alerte. L'idée est de mettre tous les savoirs en commun, tout en conservant une réelle capacité d'écoute.

Le Président insiste sur la nécessité de faire progresser sur la connaissance objective.

L'ordre du jour étant épuisé, et la réunion publique succédant, la séance est levée à 17h30.

Le, 11/12/2019,
Le Président de CLI de Soulaines,
Ph. PICHERY

 cli de Soulaines
Commission Locale d'Information

**Assemblée Générale
de la
Commission Locale d'Information
de Soulaines**

11 Décembre 2019 - 16h30

 cli de Soulaines
Commission Locale d'Information

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES
AG du 11 Décembre 2019 - 16H30

Ordre du jour :

- 1- [Secrétariat et animation de la CLI](#)
- 2- [Commission de suivi sanitaire](#)
- 3- [PNGMDR](#)

Questions et informations diverses



1- Secrétariat et animation de la CLI



Le secrétariat et l'animation de la Cli de Soulaines sont assurés par la Communauté de communes Vendeuvre Soulaines.

L'appel à candidature lancé au cours de l'année 2019 n'a pas permis de trouver un candidat idéal.

Après échanges avec la Communauté, il est proposé à la Cli de Soulaines de **renouveler le partenariat** historique par le biais d'une **convention de missions** dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Missions : animation, secrétariat, assemblées / réunions, communication ou mise en place de campagne dans l'environnement ou de surveillance sanitaire, gestion financière en relation avec l'expert-comptable désigné par la CLi de Soulaines. Un rapport annuel sera établi et porté à la connaissance de l'assemblée générale pour approbation

Moyens matériels : ceux existants à la Communauté

Prix : forfait de 30 000 € / an

Durée : indéterminée

L'assemblée est invitée à approuver la convention et autoriser Monsieur le Président à la signer.



2 – Commission de suivi sanitaire



Par décision en date du 19 Juin 2019, la Cli de Soulaines a décidé de créer une Commission de suivi sanitaire.

Un appel à candidature a été lancé le 22 Octobre dernier. **L'assemblée est invitée à approuver la constitution de la commission selon les candidatures recueillies**

CATEGORIE ELUS

BARROY	Rémy	Conseiller municipal de la commune de Ceffonds
FROMONT	Claude	Maire de Crespy-le-Neuf
MATRION	François	Maire de d'Epothémont
RIGOLLOT	Marie-Noëlle	Conseillère départementale du canton de Bar-sur-aube
THIRIET	Francis	Représentant de la commune de Soulaines Dhuis

CATEGORIE ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

BERGERAT	Daniel	Représentant de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube
GERARD	Gilles	Vice-Président du CPIE de Soulaines
GUERITTE	Michel	Représentant de l'association "Qualité de Vie"



CATEGORIE ORGANISATIONS SYNDICALES

BURGAT	Charly	Représentant de l'union départementale CFDT de l'Aube
DEMATONS	Dominique	Représentante de l'Union départementale CFTC de l'Aube
DUSSAUSSOIS	Emmanuel	Représentant de l'Union Départementale de la CGC CFE
MATHIEU	Bernard	Représentant de l'Union départementale FO de l'Aube

CATEGORIE MONDE ECONOMIQUE ET PERSONNALITES QUALIFIEES

AUDIGE	Joël	Représentant de l'association de défense des consommateurs de l'Aube
VAN RECHEM	Michel	Représentant départemental de l'Ordre des médecins de l'Aube

Les Citoyens du Coin

Titulaires

BERTHELOT	Louise
CARTIER	Laurent
PAOLUCCI	Daniel
PEIRIN	Jean - Michel

Suppléants

COLSON Maryse	Maryse
THIL Philippe	Philippe

ANDRA

TORRES Patrice
DINANT Sophie



3 – PNGMDR



Le compte rendu et le bilan du débat public du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs) ont été présentés le 25 Novembre dernier.

Quelques chiffres :

30 000 visites sur le site internet – 12 000 téléchargements – 62 cahiers d'acteur

Eléments de présentation :

- Une démarche qui a le mérite d'exister et qui permet de créer la confiance car aucun sujet n'a été éludé
- Les intervenants du débat ont fait confiance en privilégiant le dialogue même si parfois les réunions et les échanges ont pu être vifs et houleux mais toujours dans le respect des personnes.
- Les Maitres d'ouvrage (Etat, DGEC, ASN,..) doivent poursuivre sur cette dynamique de gouvernance et de démocratie. La CNDP sera vigilante sur les suites qui seront données à l'expression citoyenne.
- Chantal Jouano – Présidente de la CNDP propose que la durée de validité du plan soit revue : 7 mois de débat public – PNGMDR de 3 ans qui concerne la gestion des déchets dont certains ont une durée de vie qui dépasse le siècle.



Ordre du jour

Questions et informations diverses